



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

**OBJET : 37-1 - JEUNESSE -
ACTION COLLECTIVE THEMATIQUE DU
BUREAU INFORMATION JEUNESSE -
BENEVOLAT - CONVENTION CADRE
D'ACCUEIL - ADOPTION**

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VILLEMIN, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

M. Marc FOSSOUD à M. Jacques GENTE

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Yves DAHAN

M. Alain CHAUSSARD à Mme Marguerite BLAZY

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

308449

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

37-1 - JEUNESSE - ACTION COLLECTIVE THEMATIQUE DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE - BENEVOLAT -
CONVENTION CADRE D'ACCUEIL - ADOPTION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Direction Jeunesse Loisirs a pour objectif de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de politique enfance (3-11 ans) et de politique jeunesse (12-25 ans) en s'appuyant sur le projet éducatif local qui s'articule autour de missions sociales, éducatives et culturelles.

Dans ce cadre, la Commune dispose d'un Bureau Information Jeunesse (BIJ) qui fait partie du réseau national Information Jeunesse. Ouvert aux jeunes, aux familles, aux professionnels et aux associations, c'est un outil d'information riche et gratuit qui s'appuie sur une base de données larges et complètes, actualisées tout au long de l'année par une équipe de documentalistes formés autour de huit secteurs : les loisirs, la formation, les métiers, les études, les vacances, l'emploi, la mobilité internationale et la vie pratique.

Par ailleurs, le BIJ propose des ateliers spécifiques pour les jeunes axés notamment sur :

- l'accompagnement à l'orientation permettant d'accueillir et conseiller tous les jeunes dans la construction de leur parcours d'orientation post 3^{ème} et post Bac ;
- l'atelier « CV et lettre de motivation », outils incontournables de la recherche d'emploi et de stage ;
- l'atelier du jeune voyageur, permettant la construction d'un projet de mobilité internationale en Europe et ailleurs via le volontariat, les stages, les études, l'emploi, les découvertes...

Le BIJ dispose également d'un espace numérique en libre accès pour les 12-25 ans permettant de faciliter les recherches scolaires, d'emploi, de logement, d'impression de CV ou de rapports de stages notamment.

Enfin, dans le cadre de ses actions collectives, le BIJ propose des actions thématiques pour lesquelles il souhaite faire appel à titre gratuit à des prestataires ou partenaires spécialisés du territoire. Ces actions s'adresseront aux jeunes ainsi qu'à leurs parents et auront pour objectif d'éclairer les usagers sur un thème spécifique.

Pour ce faire, il convient de définir les engagements réciproques formalisés par une convention qui permet d'optimiser le service public par la sollicitation de partenaires extérieurs dotés de compétences variées.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ADOPTÉ** la convention cadre entre la Commune et les collaborateurs occasionnels bénévoles ;

37-1 - JEUNESSE - ACTION COLLECTIVE THEMATIQUE DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE - BENEVOLAT -
CONVENTION CADRE D'ACCUEIL - ADOPTION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat qui seront conclues sur le modèle de cette convention cadre.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.37-1 - JEUNESSE - ACTION COLLECTIVE THEMATIQUE DU BUREAU INFORMATION
JEUNESSE - BENEVOLAT - CONVENTION CADRE D'ACCUEIL - ADOPTION

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732558 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732558-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale